



Réquisition du personnel de l'Éducation nationale pour garder les enfants de personnels soignants



Des notes du ministère arrivent dans les rectorats, DSDEN, écoles et établissements signifiant que **tout le personnel éducatif serait réquisitionné pour assurer l'accueil et la supervision des enfants du personnel soignant du LUNDI AU DIMANCHE.**

AESH, vous faites partie du **personnel éducatif** et vous devez répondre à **cette réquisition qui ne doit pas vous concerner si :**

1. Vous êtes parents d'enfants de moins de 16 ans ;
2. Vous avez une fragilité de santé en lien avec une pathologie chronique ;
3. Vous êtes enceinte.

DROIT DE RETRAIT

Si les conditions d'hygiène de base ne sont pas respectées à savoir ménage ou désinfection non faits, absence de savon ou de gel hydroalcoolique, **vous pouvez tout à fait exercer votre droit de retrait.** La **CGT Educ'action** vous accompagnera dans votre démarche.

Vous êtes AESH et vous constatez que, dans votre école ou établissement, ce sont les AESH qui sont réquisitionné·es avant ou à la place des autres personnels, n'hésitez pas à nous contacter en indiquant votre nom et département avec *document probant si possible* à l'adresse suivante : aesh@cgteduc.fr